

Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 04 2009/09/14

Région administrative : 14-Lanaudière
Bassin versant : Rivière Maskinongé
Nom du plan d'eau : Lac Mandeville **Secteur :**
 Carte ci-jointe Latitude : 46.324565678 Longitude : -73.324565678

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Mandeville	Madame Danielle Lambert
mandeville@intermonde.net	

Observations générales (2009/09/10)
Fleur d'eau de catégorie 2 A généralisée.

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire

Station : MAN 1 A	Type de prélèvement : Échantillon de surface
Observations visuelles Fleur d'eau de catégories 2 A et 2 B . Prélèvement de surface en bordure de la rive.	
Cyanobactéries :	Totales : 100 000 - 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 - 500 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
	Anatoxine-a : µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>

Station : MAN-1	Type de prélèvement : Autre
Observations visuelles Fleur d'eau de catégorie 2 A. Échantillon 0-0.5 m. prélevé au bout d'un quai au point GPS 01.	
Cyanobactéries :	Totales : 100 000 - 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 - 500 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
	Anatoxine-a : µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>

Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries :	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : µg/l non détectée <input type="checkbox"/>
	Anatoxine-a : µg/l non détectée <input type="checkbox"/>

Interprétation des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : Gisèle Côté souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxines dans la fleur d'eau, dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>

Prochaine visite (s'il y a lieu) : Dans la semaine du 28 septembre à moins d'amélioration observée par la vigie.

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un **message non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 04
- Assurer si possible un **suivi visuel** de ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Actions supplémentaires pour les cotes B et C

- **Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :**
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert
- Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :
<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Luce Picard

Tél. : 450 654-4355 poste 259

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Gabriel Hakizimana

Tél. : 450 759-1157 poste 4223

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.